

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2203

16 octobre 2010

SOMMAIRE

Abies International S.à r.l.	105734	Ecotrust S.A.	105716
Adenium Sicav	105713	Elementis Consult Luxembourg	105716
Ampere Finance S.A.	105715	Euro V.F. Holding S.A.	105716
APN Finance Company S.à r.l.	105744	EVERGREEN Luxembourg S.à r.l.	105739
BRE/Europe 3-A	105698	Futu Invest S.C.I.	105743
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l.	105700	Garage Mischel S.à r.l.	105716
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l.	105700	ifb Lux S.A.	105703
BRE/Munich S.à r.l.	105701	J F D S.à r.l.	105733
BRE/Nicolaus S.à r.l.	105701	Key Lux Invest S.à r.l.	105717
BRE/Sweden 3 S.à.r.l.	105702	KPI Retail Property 26 S.à r.l.	105734
BRE/Sweden 3 S.à.r.l.	105701	Le Premier VIII S.à r.l.	105736
BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l.	105702	Le Premier VI S.à r.l.	105736
BRE/Vitalia S.à r.l.	105702	Le Premier V S.à r.l.	105734
C2 Lux S.à r.l.	105715	Lion Systems S.A.	105736
Cash.Life Funding S.A.	105703	Live And Let Tri S. à r. l.	105739
Childcare Development International S.à r.l.	105734	LuxGene S.A.	105736
Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A.	105705	Magmode	105733
Clervaux Participations S.A.	105700	Mineta S.A.	105740
Clervaux Participations S.A.	105702	Nadine SA	105740
Clervaux Participations S.A.	105701	Nadine SA	105740
Com3 Consulting S.A.	105705	NRF Luxembourg KC S.à r.l.	105698
CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreu- hand S.à r.l.	105705	NSH Finance (Luxembourg) S.A.	105741
CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreu- hand S.à r.l.	105713	NSH Investments (Luxembourg) S.A. ...	105741
CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l.	105714	Pfizer Enterprises S.à r.l.	105742
CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l.	105714	Ravenhill Holdings S.à r.l.	105706
Cutec S.A. S.P.F.	105714	RE Capital S.à.r.l.	105742
Cutec S.A. S.P.F.	105714	Regency Internationale A.G.	105744
Domaine du Fays SA	105715	Retail Invest S.à.r.l.	105742
Ecogreen SA	105715	RP Lux A S.à r.l.	105741
		Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A. ...	105737
		STENA Royal S.à r.l.	105705
		THL WC (Luxembourg) S.à r.l.	105717
		Thor 2 S.A.	105741

BRE/Europe 3-A, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.720.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120393/13.

(100136155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

NRF Luxembourg KC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.913.

In the year two thousand ten, on the twenty-third of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NRF Luxembourg KC S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.913, incorporated by a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 532 page 25490 on 3 March 2008 and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The meeting is composed by the sole member, NRF Management Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.489, acting in its own name but on behalf of Nordic Retail Fund FCP, a fonds commun de placement, organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercise the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of six hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 687,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) by creating and issuing six thousand eight hundred and seventy-five (6,875) new shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (the "New Shares").

All the New Shares are wholly subscribed by the Subscriber and paid up by contribution in kind consisting in a claim that the Subscriber owns towards the Company for an amount of six hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 687,500) (the "Contribution").

The amount of six hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 687,500) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution made by the Subscriber is at least equal to the nominal value of the New Shares. The copy of the valuation report will remain annexed to the present deed and will be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at seven hundred thousand Euro (EUR 700,000-), represented by seven thousand (7,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " NRF Luxembourg KC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.913, constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 532, page 25490 daté du 3 mars 2008 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est composée de l'associé unique, NRF Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.489, agissant en son nom mais pour le compte de Nordic Retail Fund FCP, un fonds commun de placement, organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (687.500,- EUR), afin de l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à sept cents mille Euro (700.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille huit cent soixante-quinze (6.875) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par le Souscripteur et libérées par un apport en nature consistant en une créance que le Souscripteur détient à l'encontre de la Société pour un montant de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (687.500,- EUR) ("Apport").

Le montant de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (687.500,- EUR) est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par la copie d'un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par le Souscripteur est au moins égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales. La copie du rapport d'évaluation restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à sept cents mille Euro (700.000,- EUR) représenté par sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune."

Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille Euro.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu à la mandataire de l'Associé Unique, qui est connue par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, la mandataire et le Notaire ont ensemble signé le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37509. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010120672/108.

(100136677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.165.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120394/13.

(100136147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.165.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120395/13.

(100136150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Clervaux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.188.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120404/15.

(100135928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/Munich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.378.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010120396/13.

(100136119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/Nicolaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.233.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010120397/13.

(100136121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/Sweden 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.033.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010120398/13.

(100136169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Clervaux Participations S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 72.188.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010120405/15.

(100135929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/Sweden 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.033.

Les comptes annuels rectifiés du dépôt nr L090124460.05 déposé le 10 août 2009 de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120399/13.

(100136263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.101.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120400/13.

(100136171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BRE/Vitalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.480.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120401/13.

(100136163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Clervaux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 72.188.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120406/15.

(100135930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Cash.Life Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.835.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010120402/11.

(100136321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

ifb Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.293.

Im Jahre zweitausendundzehn, am fünften August 2010.

Vor dem unterzeichnenden Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft ifb Lux S.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 117.293, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre erschienen.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 29. Mai 2006 gemäß notarieller Urkunde gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1629 vom 28. August 2006 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Georges Wirtz, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg eröffnet, welcher Herr Mustafa Nezar, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Benoît Tassigny, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Feststellung der Anzahl der Aktionäre der Gesellschaft.
2. Abänderung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft.
3. Abänderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft
4. Abberufung von Verwaltungsratsmitgliedern
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Übertragung von Vollmachten.
7. Verschiedenes.

II. Dass die Anzahl seiner Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeführt und ordnungsgemäß von den Anwesenden unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass alle Aktien der Gesellschaft durch einen einzelnen Gesellschafter gehalten werden.

Infolgedessen werden die Artikel 6 und 7 der Satzung wie folgt abgeändert und durch folgende Artikel ersetzt:

„ **Art. 6.** Vorbehaltlich des 4. Abschnittes dieses Artikels wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Im Falle wo in einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär hat, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates auf nur ein (1) Mitglied beschränkt werden, bis zur ordentlichen Generalversammlung die auf die Feststellung von der Existenz von mehr als einem Aktionär folgt.“

Der Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft wird wie folgt abgeändert und durch folgenden Artikel ersetzt:

„ **Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiavor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Wenn der Verwaltungsrat nur aus einem einzigen Mitglied besteht, erfüllt dieses alle Vollmachten mit denen der Verwaltungsrat und / oder der delegierte Verwaltungsratsmitglied versehen ist.“

Zweiter Beschluss

Da nur noch ein Verwaltungsratsmitglied notwendig ist, beschliesst die Generalversammlung die Herren

- Oliver Greiner, Geschäftsführer, wohnhaft in 22A, Siegallee, D-53773 Hennef (Sieg); und
- Ralph Wenner, Vorstand, wohnhaft in Friedrich- Ebert-Strasse 35, D-65239 Hoheim am Main;

mit sofortiger Wirkung und ohne jeglichen Grund als Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft abzurufen.

Die Generalversammlung hat beschlossen, dass Herr Timo von Tolkacz, wohnhaft in Friesenstrasse 5, D-56567 Neuwind, weiterhin im Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bleibt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den abgerufenen Verwaltungsratsmitgliedern, Herr Oliver Greiner und Herr Ralph Wenner, die Entlastung für die Ausübung ihrer Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft Vollmacht, einzeln jedwede Schritte zu unternehmen, die im Zusammenhang mit der Umsetzung der vorgehenden Beschlüsse notwendig oder dienlich sind.

Kostenschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre anfallen, werden abgeschätzt auf achthundertfünfzig Euro (850.-EUR).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.WIRTZ, M.NEZAR, B.TASSIGNY, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35351. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 7. September 2010.

Référence de publication: 2010120463/97.

(100136801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.229.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120403/10.

(100136083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Com3 Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 126.854.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2010.

Pour COM3 CONSULTING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010120407/15.

(100135975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.002.

Les comptes annuels au 31. December 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120408/10.

(100136228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.189.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 07 Septembre 2010

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes à compter du 07 Septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Frédéric PÉTRÉ, Gérant de catégorie A, né le 25 Avril 1973 à Rocourt, Belgique, demeurant au 13, rue du Kirchberg, B-6781 Sélange, Belgique, ayant un pouvoir de signature A.

2. Madame Annika HULT, Gérante de catégorie A, née le 17 Avril 1973 à Lerum, Belgique, demeurant au 5, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, ayant un pouvoir de signature A.

3. Monsieur Peter CLAEISSON, Gérant de catégorie B, né le 16 Septembre 1965 à Jörlanda, Suède, résidant à Källarlyckevägen 4, S-42935 Kullavik, Suède, ayant un pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010120753/19.

(100137053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Ravenhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.261.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the 10th day of August.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

here represented by

Mr Scott McKinlay, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy given on 10th of August, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Ravenhill Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General Meetings of Shareholders and Shareholders Circular Resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200. EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following manager:

Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le 10 août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, Ici représenté par

Monsieur Scott McKinlay, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 10 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Ravenhill Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

105713

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par le gérant suivant:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. McKinlay, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35897. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120043/398.

(100136146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.002.

Les comptes annuels au 31. December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120409/10.

(100136230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 avril 2010:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la cooptation de M. Ferruccio Ferrara en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Mr Giambaldo Pierucci.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, le mandat des Administrateurs suivants:

* M. Alberto CIAPERONI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* M. Massimo Paolo GENTILI, Administrateur

* M. Sante JANNONI, Administrateur

* M. Ferruccio FERRARA, Administrateur

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011

A l'issue du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Alberto CIAPERONI, SOPAF Group, SOPAF S.p.a, 24 Foro Buonaparte, 20121 Milan (Italie)

Administrateurs:

- M. Massimo Paolo GENTILI, Garlati Gentili & Partners - 70 Foro Buonaparte, 20121 Milan (Italie)
 - M. Sante JANNONI, Securities & Compliance Luxembourg SA - 11B, boulevard Joseph, B.P. 197, L-2011 Luxembourg
 - M. Ferruccio FERRARA, SOPAF Capital Management, SGR Spa - 24 Foro Buonaparte, 20121 Milan (Italie)

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010121776/34.

(100137230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.499.

Les comptes annuels au 31. December 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120410/10.

(100136226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.499.

Les comptes annuels au 31. December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120411/10.

(100136233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Cutec S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010120412/10.

(100136031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Cutec S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120413/10.

(100136035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

C2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 94.372.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120414/15.

(100135931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ampere Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 144.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120482/9.

(100136541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Domaine du Fays SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 97.331.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120417/15.

(100135926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ecogreen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120418/15.

(100135922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ecotrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 146.970.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120419/10.

(100136408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Elementis Consult Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 107.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour ELEMENTIS CONSULT LUXEMBURG

Dr.-Ing. Volker QUENTMEIER

Gérant

Référence de publication: 2010120420/14.

(100136401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Euro V.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 59.808.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120421/15.

(100135917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Garage Mischel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 1, rue Buurgkapp.
R.C.S. Luxembourg B 99.715.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120422/15.

(100135916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**THL WC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Key Lux Invest S.à r.l.).**

Capital social: EUR 19.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 154.026.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

THL WC (Cayman), L.P. a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands on July 12, 2010 under number WK-42184, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Catherine Donceel, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted in Boston on 16 July 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of Key Lux Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.026, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder as represented above has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;

II. The agenda is worded as follows:

1. change of the name of the Company by replacing the current name Key Lux Invest S.à r.l. by THL WC (Luxembourg) S.à r.l.;

2. amendment of the corporate object of the Company which should forthwith be read as follows:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

3. creation of new classes of shares with their particular rights and features;

4. increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-) represented by seven hundred eighty (780) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of the creation and issue of two hundred and eighty (280.-) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the existing shares;

5. subscription and payment of the shares to be issued by the Company as specified in item 4. above;

6. amendment of the management and representation clause of the Company;
7. subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);
8. appointment and/or reclassification of the managers of the Company as follows:
 - The following persons are appointed as A managers of the Company, for an unlimited period of time:

class A manager(s):

(i) Mr. Charles Holden, manager, born in Massachusetts (USA), on April 13, 1969, professionally residing at 100 Federal Street, 35th Fl., Boston, MA 02110 (USA); and

(ii) Mr. Mark Garcia, manager, born in New York (USA), on May 8, 1973, professionally residing at 100 Federal St., 35th Fl., Boston, MA 02110 (USA);

- The following persons are reclassified as B managers of the Company, for an unlimited period of time:

class B manager(s):

(iii) Mrs. Johanna van Oort, manager, born in Groningen, Netherlands on 28 February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iv) Mr Ivo Hemelraad, manager, born in Utrecht, Netherlands, on October 12, 1961, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

9. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company; and

10. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company by replacing the current name Key Lux Invest S.à r.l. by THL WC (Luxembourg) S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company which should forthwith read as follows:

“ Art. 3. Corporate object.

III.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

III.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

III.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

III.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create (i) one (1) class of ordinary shares, each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), (ii) seven (7) classes of shares denominated in alphabetical order from A to G, each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), all these classes of shares having the rights and obligations specified in the below fourth resolution and (iii) a share premium account in relation to each of the classes of shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro

(EUR 25.-) each, to an amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-) represented by seven hundred eighty (780) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by way of the creation and issue of two hundred eighty (280) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the existing shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe the two hundred eighty (280) newly issued shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The contribution in cash of the Sole Shareholder to the Company is to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of seven thousand euro (EUR 7,000.-) is now at the free disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the management and representation clause of the Company which should forthwith read as follows:

“ Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2 The managers may be removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 9. Board of managers.

9.1. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

9.3. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

9.4. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

9.5. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

9.6. The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

9.7. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

9.8. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

9.9. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

9.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

9.11. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopie, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which should forthwith read as follows:

“

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “THL WC (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-) represented by:

- five hundred (500.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- forty (40.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - forty (40.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - forty (40.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - forty (40.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - forty (40.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - forty (40.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), and
 - forty (40.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 9. Board of managers.

9.1. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by

conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

9.3. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

9.4. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

9.5. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

9.6. The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

9.7. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

9.8. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

9.9. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

9.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

9.11. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 4.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

12.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint or reclassify the managers of the Company, effective as of the date of the present deed, as follows:

-The following persons are appointed as A managers of the Company, for an unlimited period of time:

class A manager(s):

(i) Mr. Charles Holden, manager, born in Massachusetts (USA), on April 13, 1969, professionally residing at 100 Federal Street, 35th Fl., Boston, MA 02110 (USA); and

(ii) Mr. Mark Garcia, manager, born in New York (USA), on May 8, 1973, professionally residing at 100 Federal St., 35th Fl., Boston, MA 02110 (USA);

- The following persons are reclassified as B managers of the Company, for an unlimited period of time:

class B manager(s):

(iii) Mrs. Johanna van Oort, manager, born in Groningen, Netherlands on 28 February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iv) Mr Ivo Hemelraad, manager, born in Utrecht, Netherlands, on October 12, 1961, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

THL WC (Cayman), L.P. une société en commandite immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnerships) des îles Caïmans le 12 juillet 2010 sous le numéro WK-42184, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans (l'Associé Unique),

ici représentée par Catherine Donceel, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2010 à Boston.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa capacité d'associé unique de Key Lux Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.026, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. changement de la dénomination de la Société par le remplacement de sa dénomination actuelle Key Lux Invest S.à r.l. par THL WC (Luxembourg) S.à r.l.;

2. modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

3. création de nouvelles classes de parts sociales ayant leurs droits et caractéristiques spécifiques;

4. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, au montant de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500) représenté par sept cent quatre-vingt (780) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt (280) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

5. souscription et payement des parts sociales à émettre par la Société comme indiqué au point 4. ci-dessus;

6. modification de la clause de gestion et de représentation de la Société;

7. modification subséquente et refonte totale des statuts de la Société (les Statuts);

8. nomination et/ou reclassification des gérants de la Société comme suit:

- Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société ,pour une durée indéterminée:

gérant(s) de classe A:

(i) M. Charles Holden, gérant, né dans le Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 13 avril 1969, de résidence professionnelle au 100 Federal Street, 35th Fl., Boston, MA 02110 (Etats-Unis d'Amérique); et

(ii) M. Mark Garcia, gérant, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 8 mai 1973, de résidence professionnelle au 100 Federal Street, 35th Fl., Boston, MA 02110 (Etats-Unis d'Amérique);

- Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société, pour une durée indéterminée:

gérant(s) de classe B:

(iii) Mme Johanna van Oort, gérante, né à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, de résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(iv) M. Ivo Hemelraad, gérant, né à Utrecht, Pays-Bas, le 12 octobre 1961, de résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

9. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers .

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en remplaçant la dénomination actuelle Key Lux Invest S.à r.l. par THL WC (Luxembourg) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer (i) une (1) classe de parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) sept (7) classes de parts sociales désignées par ordre alphabétique allant de A à G, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes ces classes de parts sociales ayant les droits et obli-

gations indiqués dans la quatrième résolution ci-dessous et (iii) un compte de prime d'émission pour chacune des classes de parts sociales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, au montant de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500) représenté par sept cent quatre-vingt (780) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt (280) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Payement

L'Associé Unique déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt (280) parts sociales nouvellement émises de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille euros (EUR 7.000).

L'apport en numéraire de l'Associé Unique à la Société sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

Sur ce, le montant de sept mille euros (EUR 7.000) est à présent à la libre disposition de la Société dont la preuve a été dûment apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause de gestion et de représentation de la Société qui devrait désormais avoir la teneur suivante:

" Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Les gérants peuvent être révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à cette réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

9.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. La convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou fax ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

9.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

9.5 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou fax ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité constituera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

9.6 La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, dans le cas d'un gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, à condition cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y compris par voie de représentation).

9.7 Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

9.8 Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

9.9 Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

9.10 Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées à une réunion des gérants.

9.11 Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou fax, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts qui devraient désormais avoir la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "THL WC (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500) représenté par:

- cinq cents (500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaire et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- quarante (40) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- quarante (40) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- quarante (40) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- quarante (40) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- quarante (40) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- quarante (40) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- quarante (40) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime sur lequel toute prime versée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de toute classe de parts sociales selon l'article 7 des Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.1 Au cours de tout exercice social déterminé, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat tel que déterminé par le conseil de gérance.

7.2 Le rachat de toute classe de part sociales conformément à l'article 7.1 des Statuts est autorisé à condition que (i) le rachat soit réalisé dans l'ordre alphabétique inverse, étant entendu que la Classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de parts sociales à racheter; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement; (iii) les actifs nets de la Société, tels qu'ils sont représentés dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soient pas, ou suivant le rachat ne deviennent pas, inférieurs au montant du capital social de la Société plus les réserves qui ne peuvent pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des Statuts; (iv) le prix de rachat ne dépasse pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours plus tous bénéfices

reportés et tous montants tirés des réserves de la Société disponibles à cet effet, moins toutes pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées et sommes à affecter à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat soit suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés conformément à l'article 7 des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Les gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun mandat n'est indiqué les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination également peut être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à cette réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

9.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. La convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou fax ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

9.3 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

9.5 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou fax ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité constituera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

9.6 La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, dans le cas d'un gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, à condition cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y compris par voie de représentation).

9.7 Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

9.8 Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

9.9 Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

9.10 Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées à une réunion des gérants.

9.11 Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou fax, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

12.5 Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle de la Société sera tenue chaque année le premier mardi du mois de juin de chaque année à 16h au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes pour la pratique courante des affaires à Luxembourg-ville (c.à.d. un jour Ouvrable), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

12.6 Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard dans un délai de sept mois après la date de clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce solde au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Général.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures seront sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer ou de reclasser les gérants de la Société, en vigueur à compter de la date du présent acte, comme suit:

- Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant(s) de classe A:

- (i) M. Charles Holden, gérant, né dans le Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 13 avril 1969, de résidence professionnelle au 100 Federal Street, 35th Fl., Boston, MA 02110 (Etats-Unis d'Amérique); et
- (ii) M. Mark Garcia, gérant, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 8 mai 1973, de résidence professionnelle au 100 Federal Street, 35th Fl., Boston, MA 02110 (Etats-Unis d'Amérique);

- Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant(s) de classe B:

- (iii) Mme Johanna van Oort, gérante, né à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, de résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyse, L-2636 Luxembourg; et

(iv) M. Ivo Hemelraad, gérant, né à Utrecht, Pays-Bas, le 12 octobre 1961, de résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, à la requête du mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DONCEEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33524. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010120616/898.

(100136600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

J F D S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 99.283.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120425/10.

(100136406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Magmode, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour MAGMODE

Patrick MOOCK

Gérant

Référence de publication: 2010120433/14.

(100136389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

KPI Retail Property 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 114.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120426/10.

(100136002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Le Premier V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 108.687.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120427/11.

(100136010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**Abies International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Childcare Development International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 154.010.

In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Childcare Development International S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office in 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B154010, incorporated by deed enacted on the eighteenth of June, in the year two thousand and ten, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1605 of the 7th of August 2010.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Abies International S.à r.l."

2. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from "Childcare Development International S.à r.l." into "Abies International S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company exists under the name of "Abies International S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée "Childcare Development International S.à r.l.", ayant son siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154010, constituée suivant acte reçu le dix huit juin de l'année deux mille dix, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1605 du 7 août 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

désignant comme secrétaire, Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 1, (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en "Abies International S.à r.l."

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Childcare Development International S.à r.l." en "Abies International S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "Abies International S.à r.l." "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 septembre 2010. LAC/2010/38670. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120509/87.

(100136678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Le Premier VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.273.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120428/11.

(100136012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Le Premier VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.991.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120429/11.

(100136013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

LuxGene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120430/10.

(100136061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Lion Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce, ecostart 2.

R.C.S. Luxembourg B 135.827.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120431/15.

(100135976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.624.

In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCULPTOR HOLDINGS (EC) LUXCO S.C.A.", a société en commandite par actions having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 442 of February 20th, 2008. The Articles of Association have been for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 205 of January 30th, 2010.

The meeting is presided by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach to 2, rue J.Hackin, L-1746 Luxembourg;

2.) To amend the provisions of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Commandité. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Commandité.

3.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 2, rue J.Hackin, L1746 Luxembourg, so that the first paragraph of article 2 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Commandité. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Commandité."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «SCULPTOR HOLDINGS (EC) LUCXO S.C.A.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 20 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant du 15 décembre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 205 du 30 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall à L-1746 Luxembourg, 2, rue J.Hackin;

2) Modification de l'article 2, premier paragraphe des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Endéans la même municipalité, le siège social de la Société peut être transféré par décision de l'associé commandité. Des branches, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'associé commandité.»;

3) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin et de modifier par subséquent l'article 4, premier paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Endéans la même municipalité, le siège social de la Société peut être transféré par décision de l'associé commandité. Des branches, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'associé commandité.»;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2010. LAC/2010/38681. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120704/115.

(100136941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Live And Let Tri S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 146.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIVE AND LET TRI S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010120432/12.

(100136184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

EVERGREEN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 10, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 89.236.

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc STEVEN, décorateur, demeurant à L-7333 Steinsel, 10, rue de l'indépendance,
 - 2) Monsieur Sean FAHEY, décorateur, demeurant à B-6700 Arlon, 3, rue des Faubourgs,
- représenté par Monsieur Marc STEVEN, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration datée du 17 août 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1618 du 12 novembre 2002,

Lesquelles comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter la constatation et la résolution prise par les associés:

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société au L-7333 Steinsel, 10, rue de l'indépendance, et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2. Divers

Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Assemblée a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de transférer, le siège social de la société sise actuellement au L-2342 Luxembourg, 30, rue Raymond Poincaré, à l'adresse suivante: L-7333 Steinsel, 10, rue de l'indépendance.

En conséquence, l'article QUATRE (4) des statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinsel. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

105740

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Steven, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36939. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120560/42.

(100136556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Mineta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010120434/10.

(100136366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Nadine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.454.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120435/15.

(100135979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Nadine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.454.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120436/15.

(100135983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

RP Lux A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 144.357.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Septembre 2010.

Pour avis conforme
Bodo Demisch
Directeur

Référence de publication: 2010120450/14.

(100135856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

NSH Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.974.

Les comptes annuels au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Septembre 2010.

Jorge Perez Lozano / Robert Jan Schol
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010120439/12.

(100135998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

NSH Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.973.

Les comptes annuels au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Septembre 2010.

Jorge Perez Lozano / Robert Jan Schol
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010120440/12.

(100135999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Par résolutions signées en date du 24 août 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Frank Przygodda, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Richard Ivimey-Cook, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 10, The Chesnuts, 0X14 3XN Abingdon, Oxon, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. non-renouvellement du mandat d'Administrateur de catégorie de Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

3. non-renouvellement du mandat d'Administrateur de catégorie A de Benoit Bazire avec adresse au 1, Rue Louis Murat, 91401 Paris, France

4. nomination Jürgen Burgard, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

5. nomination Fredrik Arp, avec adresse professionnelle au 12, Caprigata, 21753 Malmoe, Suède, au mandat d'Administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

6. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120755/30.

(100136953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Référence de publication: 2010120442/12.

(100136123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Retail Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.292.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour Retail Invest S.à r.l.

Mr. Augusto Bessi

Gérant

Référence de publication: 2010120443/15.

(100135960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

RE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.287.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour RE Capital S.à r.l.

Mr. Augusto Bessi

Gérant

Référence de publication: 2010120444/15.

(100136008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Futu Invest S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 130, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg E 732.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Charles VON ROESGEN, commerçant, né à Cologne (Allemagne), le 3 juillet 1948 (NIN 1948 0703 033), et son épouse

2.- Madame Jeanne VAN HOVEN, commerçante, née à Noorbeek (Pays-Bas), le 14 février 1950 (NIN 1950 0214 247), demeurant ensemble à L-9099 Ettelbruck, Um Kneppchen,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage

3.- Monsieur Christophe VON ROESGEN, technicien en bâtiment, né à Ettelbruck, le 13 septembre 1974 (NIN 1974 0913 134) et son épouse Madame France BERGH, infirmière anesthésiste, née à Ettelbruck, le 11 février 1980 (NIN 1980 0211 169), demeurant à L-9089 Ettelbruck, 130, rue Michel Weber,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 17 juillet 2007, transcrit au Bureau des Hypothèques à Diekirch, le 27 juillet 2007, volume 1238 numéro 125.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société FUTUR INVEST S.C.I., avec siège social à L-9080 Ettelbruck, 130, rue Michel Weber, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 732 (NIN 2002 7000 267),

constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 8 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 835 du 1^{er} juin 2002.

- Que la société a un capital social de trois mille Euros (€ 3.000.-), représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur de cent Euros (€ 100.-) chacune, et qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Charles VON ROESGEN, prénommé, dix parts sociales	10
2.- Madame Jeanne VAN HOVEN, prénommée, dix parts sociales	10
3.- Les époux Christophe VON ROESGEN-France BERGH, les deux prénommés, dix parts sociales	10
Total: trente parts sociales	30

Ensuite les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent dissoudre et liquider purement et simplement aux droits des parties la prédite société FUTUR INVEST S.C.I. avec effet immédiat. Ils s'engagent à reprendre personnellement et conformément à leurs parts sociales l'actif et le passif de la société dissoute.

Deuxième résolution

Dans le cadre de la liquidation il est attribué aux associés Charles VON ROESGEN, Jeanne VAN HOVEN et aux époux Christophe VON ROESGEN-France BERGH, tous prénommés, à raison de chaque fois un tiers indivis, correspondant à leur participation respective dans le capital social, pour entrer dans leur patrimoine privé, l'immeuble suivant:

Commune de Bertrange, Section à de Bertrange

- Numéro 2102/6441, lieu-dit: "Route de Longwy", place (occupée), bâtiment non défini, contenant 39 ares 36 centiares.

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à la société FUTUR INVEST S.C.I. pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 21 mars 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 avril 2002, volume 1730, numéro 20.

Suivant acte de vente administratif en date du 23 décembre 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 25 mars 2003, volume 1787, numéro 17, la société FUTUR INVEST S.C.I. a cédé une partie du prédit immeuble, soit une contenance de 04 centiares, à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés déclarent que l'immeuble prédésigné est grevé de deux inscriptions hypothécaires en faveur de la ING Luxembourg, à savoir:

- 1) inscription prise au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 avril 2002, volume 823, numéro 131;
- 2) inscription prise au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, volume 881, numéro 228.

Les associés déclarent personnellement reprendre à leur charge lesdites dettes hypothécaires à raison de chaque fois un tiers indivis, correspondant à leur participation respective dans le capital social.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état civil des parties d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: C. VON ROESGEN, J. VAN HOVEN, C. VON ROESGEN, F. BERGH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 février 2008. Relation: ECH/2008/148. Reçu douze euros. 12.-€

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120577/75.

(100136530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Regency Internationale A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGENCY INTERNATIONAL A.G.

Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2010120445/12.

(100135855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

APN Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.586.

Le nouveau nom et la nouvelle adresse de l'associé Trust Company of Australia est:

Dénomination: The Trust Company Limited (anc. Trust Company of Australia ACN 004 027 749)

Forme juridique: trust company

Pays: Australia

Numéro d'immatriculation: ABN 59 004 027 749

Nom du registre: Registrar of Companies

Siège social de la personne morale: Level 4, 35 Clarence Street, Sydney, NSW 2000

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010120483/17.

(100136368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.
